

SOUS-COMITÉ CONJOINT SUR LA RELOCALISATION DE LA SUCCURSALE EMBRUN

Succursale Embrun de la Bibliothèque publique : Cahier des charges

Novembre 2017

EMPLACEMENT

- L'emplacement retenu se trouve dans l'un des grands secteurs suivants :
 1. le secteur est du village d'Embrun, près des écoles et des zones résidentielles en expansion;
 2. le secteur ouest du village d'Embrun, près de l'intersection de la rue Notre-Dame et du chemin Saint-Guillaume, principale zone commerciale et corridor de navettage.
- Dans le cas d'une nouvelle construction, un minimum de 0,5 acre est requis.
- L'emplacement retenu se trouve là où il est le plus visible et accessible pour tous les membres de la collectivité.
- Le bâtiment compte une porte qui donne directement accès à la Bibliothèque de l'extérieur.
- Le bâtiment est aménagé de sorte que la façade de la Bibliothèque est vue directement de la rue.
- Atouts possibles : un emplacement près du sentier récréatif New York Central ou un emplacement qui favorise la circulation piétonnière.
- Un stationnement facile d'accès et gratuit est offert en tout temps aux usagers et usagères et au personnel de la Bibliothèque.
- Le nombre minimal d'espaces de stationnement est de 23, dont 3 espaces pour le personnel, 2 espaces pour les femmes enceintes ou les familles ayant de jeunes enfants, 2 espaces de stationnement accessibles et 1 espace doté d'une borne de recharge pour véhicules électriques.
- Le bâtiment est entouré d'une clôture et d'un aménagement paysager pratique et adapté.

CALENDRIER

- Le projet est mené à terme avant la fin de 2020. Puisque l'échéance est un facteur crucial, la priorité pourrait aller aux projets assortis de délais plus courts.

EXIGENCES QUANT AU BÂTIMENT

- La superficie totale de la Bibliothèque est d'environ 7 500 pieds carrés, excluant les zones annexes (salles des installations mécaniques et électriques, installations de plomberie, espaces de rangement des fournitures d'entretien, salle des ordinateurs (accès réseau), espace de rangement - minimum de 175 pieds carrés - et toilettes).
- La Bibliothèque occupe un seul étage, au rez-de-chaussée (c'est-à-dire ni au sous-sol, ni à l'étage).
- La disposition la plus appropriée et la plus facilement adaptable de l'espace est le rectangle selon un rapport de 5X7 comportant le moins possible de colonnes portantes à l'intérieur.
- Le bâtiment est conçu de sorte que certaines zones publiques intérieures sont visibles de l'extérieur afin de rendre la Bibliothèque invitante et attrayante et aussi de sorte que l'extérieur environnant est visible de l'intérieur.
- La capacité de charge du plancher porteur est de 150 livres le pied carré pour toutes les zones publiques et de travail du personnel, y compris les zones où se trouvent les rayons (aucun rayonnage mobile n'est utilisé).
- L'entrepreneur est tenu de respecter les lois et règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en vigueur en matière de construction et de bâtiments publics.
- L'accès principal à la Bibliothèque est indépendant de tout autre bâtiment, établissement ou organisation.

- La Bibliothèque compte une seule entrée principale publique.
- La Bibliothèque est pleinement accessible et est située de manière à permettre aux usagers et usagères, notamment aux personnes ayant une incapacité physique, d'y accéder facilement depuis le stationnement.
- L'aménagement final, la disposition des luminaires et des fenêtres, le couvre-plancher et le fini intérieur sont susceptibles de révision par le personnel cadre de la Bibliothèque et de la Municipalité.
- Trois toilettes sont aménagées : hommes, femmes, universelle (sans distinction de sexe)/familiale. Au moins l'une des toilettes est accessible en fauteuil roulant. La toilette familiale compte une table à langer.
- Une fontaine accessible est aménagée près des toilettes.
- Il importe que les murs, les plafonds et les couvre-planchers absorbent le son dans les zones publiques ouvertes pour favoriser l'étude et la concentration en toute quiétude. Les murs entre les pièces où il y aura de l'activité et du bruit (c'est-à-dire les bureaux) sont bien insonorisés.
- Le couvre-plancher est de haute qualité, antidérapant et anallergique et favorise les déplacements en fauteuil roulant.
- Les prises électriques et téléphoniques sont en nombre suffisant pour assurer un service efficace. Le personnel cadre de la Bibliothèque et de la Municipalité doit être consulté aux étapes de la conception et de la construction quant au nombre exact et à l'emplacement des prises et quant au câblage requis pour les télécommunications.
- Les interrupteurs pour les luminaires sont situés près du comptoir du prêt et non dans les zones publiques.
- L'éclairage est adapté à l'aménagement de la Bibliothèque. La lumière naturelle est privilégiée. Si les fenêtres sont orientées vers le sud, des mesures sont prises (par exemple verre traité, couvre-fenêtres) pour empêcher la lumière du soleil de se refléter sur les écrans d'ordinateur et pour réduire les dégâts causés aux documents par la chaleur et le soleil. Les normes ESNA de 2005 pour l'éclairage dans les bibliothèques se situent entre 20 et 50 pieds-bougies dans les zones actives de rayonnement. Ces normes peuvent être rajustées entre autres selon les matériaux utilisés et la hauteur des rayons. L'éclairage artificiel est traditionnellement installé parallèlement aux rayons (les luminaires sont placés dans les allées entre les rayons, parallèlement à ceux-ci), mais les avancées technologiques pourraient permettre l'éclairage perpendiculaire et indirect. Le personnel cadre de la Bibliothèque et de la Municipalité doit être consulté quant à la disposition des fenêtres et des luminaires.
- La Bibliothèque compte un système adéquat de ventilation, de chauffage, de climatisation et de régulation de l'humidité (l'humidité est maintenue entre 40 et 50 %).
- Une protection incendie efficace est assurée.
- L'espace nécessaire est prévu pour la boîte de retour de documents après les heures d'ouverture (accessible de l'extérieur près de l'entrée principale) et pour les chariots de bibliothèque (les chariots ne sont pas accessibles dans les zones publiques).
- Toutes les zones publiques sont visibles du comptoir du prêt.

AUTRES EXIGENCES EN MATIÈRE D'ESPACE

- La hauteur du plafond est d'au moins 2,7 mètres.
- Les fenêtres intérieures sont posées à 96,5 centimètres du plancher dans le bureau principal de la succursale pour permettre au personnel de bien voir la Bibliothèque en tout temps.